Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20261106-2026_69-AR

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 08** **Votants : 10**

Quorum : 6

Présents : CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LIVET David, ORIAL Brigitte, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, VERRON Pascale ;

Excusés : BELMON Patrick, BOUCLE SIRIEIX Christine (procuration à Serge ROUGIER), LEUENBERGER Susanne (procuration à Brigitte ORIAL),

Absents : -

Monsieur David LIVET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2026.

2026/69 Organisation d'un repas à destination des habitants pour la fin d'année ;

Habituellement, pour les fêtes de fin d'année, la commune offrait aux seniors de la commune (à partir de l'âge de 70 ans) un colis contenant divers plats et aliments. Elle offrait aux enfants (jusqu'à l'âge de 12 ans) des jouets remis lors d'un goûter de noël.

Cette année, il est proposé d'organiser un repas à destination de tous les habitants de la commune, en faisant appel à un prestataire (restaurateur, traiteur, autre…). La mairie prendrait en charge la totalité des repas des seniors et des enfants de la commune, avec les mêmes limites d'âge que précédemment, sauf pour les enfants où l'âge pris en compte serait jusqu'à 14 ans. Le repas sera également offert au personnel communal. Les autres personnes souhaitant participer devraient prendre en charge eux-mêmes le coût de leur repas.

Le repas serait accompagné d'une animation et d'un goûter de noël à destination des enfants avec remise de cadeaux. Le budget prévu pour ces derniers est d'environ 25 € par cadeau. Le coût global pour la commune de cet évènement est estimé à 1 285.00 €, coût qui pourra varier en fonction du nombre de participants. Les conseillers municipaux devront être présents pour aider à l'organisation de l'évènement.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 00 contre, et 00 abstention :

- **Accepte** d'organiser un repas de fin d'année à destination des habitants de la commune, et de prendre en charge le coût des repas pour les seniors (70 ans et plus) et les jeunes (jusqu'à 15 ans) de la commune,
- **Dit** que les autres participants devront assurer eux-mêmes la prise en charge de leur repas.

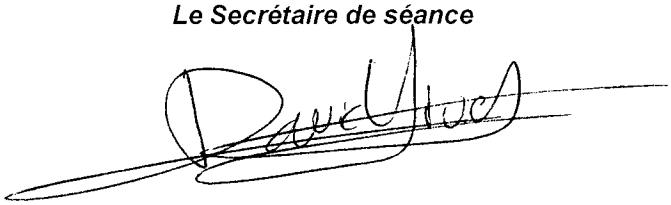
Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20261106-2026_69-AR

- **désigne** le maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***





Transmis en Préfecture le 12 novembre 2026, publié le 12 novembre 2026.